



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMITÉS DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES COMPENSATOIRES « EAU » ET « ESPÈCES »

AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG

30 MARS 2023

Ordre du Jour

- 1) Actualités du projet
- 2) État des lieux des mesures compensatoires - Présentation par ARCOS et SANEF
- 3) Analyse des services de l'État sur :
 - la mise en œuvre des mesures compensatoires « eau et milieux aquatiques », « espèces et habitats »
 - les engagements de l'État
- 4) Échanges et discussions

La **mise en service** est intervenue le vendredi 17 décembre 2022

1. ACTUALITÉS DU PROJET

Les modifications pour l'AP ARCOS :

- Modification des considérants pour intégrer : la démonstration du maintien à long terme de l'état de conservation des espèces et des raisons impératives d'intérêt public majeur ainsi que les améliorations de l'étude d'impact,
- Apport de précisions sur les modalités de surveillance de l'impact éventuel de la route sur la qualité des eaux de la nappe phréatique.

Les modifications pour l'AP SANEF

- Modification des considérants pour intégrer la démonstration du maintien à long terme de l'état de conservation des espèces et des raisons impératives d'intérêt public majeur,
- Ajout d'espèces à la liste des espèces protégées concernées par le projet
- Obligation de rajouter 59 arbres réservoirs de biodiversité
- Obligation de porter la MC4 à 17,90 ha au lieu de 13,42 ha initialement.

1. ACTUALITÉS DU PROJET

- **ARCOS - Contenu de l'AP complémentaire du 1 juillet 2022**
- **Démonstration du maintien, dans un état de conservation favorable des populations des espèces concernées**

Élaboration d'une méthode et prise en compte des remarques du CNPN
- **Suivi de l'impact éventuel de la route sur la nappe**
 - 1) Étude hydrogéologique pour déterminer les bons emplacements des piézomètres de suivi de la qualité
 - 2) Avis d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique sur la proposition issue de l'étude
 - 3) 14 piézomètres de suivi + modalités précises de mise en oeuvre
 - 4) Modalités d'analyse de l'état de référence précisé.

1. ACTUALITÉS DU PROJET

→ **ARCOS - Contenu de l'AP complémentaire du 1 juillet 2022**

Suivi de l'impact éventuel de la route sur la nappe

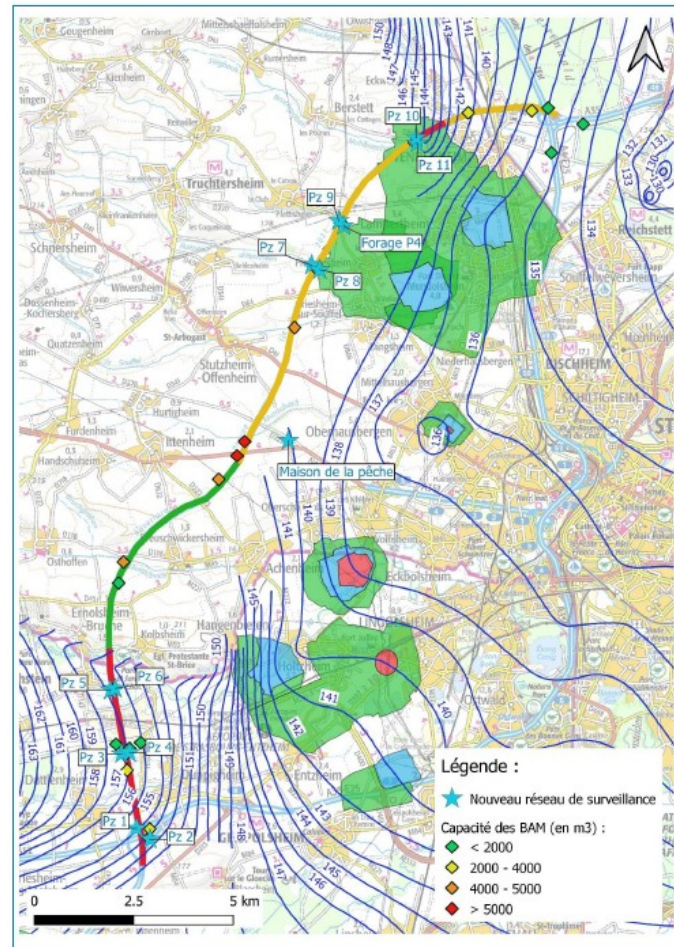


Figure 14 : Localisation des ouvrages du nouveau réseau de surveillance des eaux souterraines

1. ACTUALITÉS DU PROJET

→ SANEF - Contenu de l'AP complémentaire du 1^{er} juillet 2022

→

1) MC4 complétée par une mesure additionnelle :

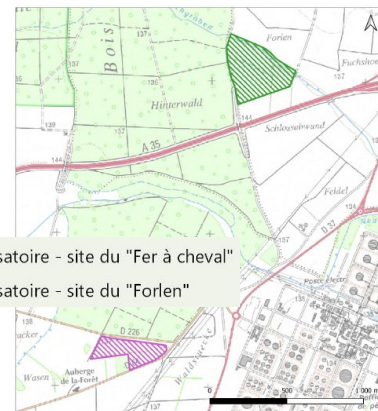
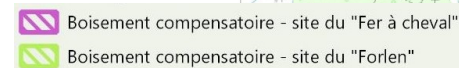
- MC4 – Site 1 « Forlen » : boisement de terres agricoles en lisière du Krittwald, sur **12,25ha**
- MC4 – Site 2 « Fer à cheval » : conversion d'un labour en prairie et boisement en lisière du Krittwald, sur **5,65 ha**

→ Gain de **4,48ha**, au titre de la compensation zone humide et espèces protégées

2) production d'un **CERFA** pour : Gobemouche gris, Pic mar, et Pic épeichette, et démonstration que les mesures compensatoires de l'arrêté initial sont suffisantes pour couvrir le besoin de ces espèces

3) 111 ARB dans l'arrêté de 2018 → choix de retenir tous les ARB du massif, **170 ARB**, soit un ratio de 2 ARB/1 arbre impacté

4) Démonstration du maintien, dans un état de conservation favorable des populations des espèces concernées, **avis favorable** du CNPN



1. ACTUALITÉS DU PROJET

→ **Jugement TA du 23/02/2023**

Ce jugement sur le fond, a validé les AP complémentaires en ce qu'ils répondent aux remarques soulevées par le jugement du 20 juillet 2021

2. PRÉSENTATIONS DES PÉTITIONNAIRES

→ **ARCOS**

→ **SANEF**

3. Analyse des services de l'État – mise en œuvre des MC

ARCOS :

→ Poursuite des contrôles des sites compensatoires

→ 11/02/2021 et 25/03/2021 : DDT – DREAL – OFB :

- Bassins de rétention : Plusieurs non-conformités avec les dossiers portés à la connaissance des services de l'État : BAM du Bras d'Altorf (00370) BAM du diffuseur de la Bruche (00450) BAM de la plaine de la Bruche (00607) secteur du Kolbsenbach → Socos a depuis, fourni des éléments de réponse et réalisé des travaux
- Travaux en cours d'eau : conformes avec de légères reprises exigées
- Zones humides : La validation des caractéristiques de ZH (hydromorphie, traces d'oxydoréduction) reste à confirmer sur des sites créés ex-nihilo. Ce point nécessitera un suivi à plus long terme (sites 6, 7 ...)



3. Analyse des services de l'État – mise en œuvre des MC

ARCOS :

- Poursuite des contrôles des sites compensatoires
 - 11/02/2021 et 25/03/2021 : DDT – DREAL – OFB :
 - 15 sites ex-situ contrôlés
 - Exemple, sites 1 et 2 : mares créées, taille d'arbres têtards, matérialisation d'îlots de sénescence, réunion technique avec l'ONF à prévoir pour la gestion future du site avec la forte présence de robinier faux-acacia



3. Analyse des services de l'État – mise en œuvre des MC

ARCOS :

- Poursuite des contrôles des sites compensatoires
 - 3/05/2022 : DDT – DREAL – OFB : 7 sites compensatoires
 - Exemple sur le site 11 :
 - plantation de jeunes plants (feuillus et résineux), reprise des plants à surveiller
 - Présence de Solidage géant, lutte à prévoir
 - Ajouter un hibernaculum pour les reptiles
 - Haie : plantation à reprendre



3. Analyse des services de l'État – mise en œuvre des MC

ARCOS :

- Poursuite des contrôles des sites compensatoires
 - 14/04/2022 : site 20 « Osmoderme » :
 - Nombre d'arbre têtard planté insuffisant
 - Absence de gestion des arbres évités
 - Corrections apportées par ARCOS : reprise des plantations et mise en œuvre d'un programme d'entretien des saules têtards existants



3. Analyse des services de l'État – mise en œuvre des MC

ARCOS :

- Échanges sur certains sites
 - Exemple : Site 22, échange entre DREAL, ARCOS, exploitant et propriétaire du site
 - Validation des linéaires de haie à compléter
 - Évolution du dispositif de gestion du site :
 - Fauche centrifuge en 2 fois et bande refuge d'au moins 5 % (déplacement de la bande refuge tous les ans)
 - Fauche tardive en septembre de l'ensemble de la parcelle
 - Certains récolement et contrôles sur les MC ZI et ZH seront finalisés avec la fourniture par ARCOS des derniers documents graphiques et techniques de réalisation



3. Analyse des services de l'État – mise en œuvre des MC

SANEF:

- Travail service de l'État / Chambre d'agriculture / Sanef sur MC4 :
 - Recherche site complémentaire
 - Analyse du site, visite du site
 - Proposition d'un plan de gestion

- Sanef a mis les piézomètres de suivi de l'évolution des mesures compensatoires.

3. Analyse des services de l'État – Engagements de l'Etat

Rappel : 126 engagements figuraient dans le dossier établi à l'issue de la DUP de 2008

- 6 sont devenus « sans objet » du fait de l'évolution du projet ou du contexte (ex la protection des cigognes)
- 120 s'imposent à ARCOS
- 44 s'imposent à SANEF

Le CEREMA a été missionné pour contrôler la réalisation des engagements

Les prescriptions des arrêtés d'autorisations environnementales prévalent sur les engagements car ils tiennent compte de l'évolution de la doctrine technique

ACOS

Comité de suivi - Respect des Engagements de l'État

Mars 2023

RAPPEL :

Analyse effectuée sur la base de

- L'ensemble des pièces écrites apportées par les concessionnaires et des dossiers d'études préalables
- Plusieurs demandes complémentaires lorsque les justifications n'étaient pas suffisamment argumentées
- Des démarches de suivis engagées par les services instructeurs au cours du chantier
- La vérification de certains points spécifiques lors de visites de terrain
- 2 réunions d'échange ont également eu lieu avec Vinci

Document officiel de la SNCM (Société Nationale des Chemins de fer Français) intitulé 'FORMULE DE SUIVI DE L'ENGAGEMENT DE VINCI'. Le document est divisé en plusieurs sections :

- ENTÊTE :** Identifie le concessionnaire (VINCI) et le maître d'ouvrage (SNCM).
- OBJET :** Définit le titre de l'engagement (ici, 'Ligne à grande vitesse').
- DESCRIPTION :** Contient des informations sur le projet et les parties prenantes.
- ANNEXES :** Liste les documents joints au dossier.
- TABLEAU DE SUIVI :** Un tableau à double entrée permettant de suivre l'avancement des travaux par site (Paris, Lille, etc.) et par trimestre (T1, T2, T3, T4).

Le document est daté du 10 Mars 2019 et porte le numéro de référence 5141249. Il est signé par des représentants de la SNCM et de Vinci.

RAPPEL

Classement en 4 catégories

sans objet



n'a pas de raison d'être pris en compte au vu de l'évolution du projet ou ne concernant ni SANEF ni ARCOS

Réalisés



Justifications ont été apportées et validées



EE temporaires en phase travaux [terminée]



EE non conformes mais validées dans le cadre du DAU

En cours



EE en partie effectués ou en cours de réalisation

A réaliser
(ou non conforme)



EE qui ne sont ni effectués, ni même n'ont démarré ou qui ne sont pas conformes

33



Réalisés

Dont certains EE non conformes mais mesures **validées** dans le cadre du DAU

Exemples

Assainissement [Engagement 11]

2 bassins dissociés pour le traitement et la rétention des eaux + Végétalisation des bassins



1 seul bassin traitement + rétention

Faune : Clôtures [Engagements 94 et 111]

Mise en place de murets béton pour empêcher amphibiens et hamsters d'accéder à la chaussée



Remplacement par un dispositif de clôtures spécifiques

8



En cours

Dont certains EE sont quasi finalisés et ne posent pas de soucis particuliers

Assainissement – Bassins de rétention [Engagement 10]

Présence et dimensionnement des bassins de rétention



Pour la section courante ok

Manque un seul plan de récolement d'un petit bassin de l'aire de service

Faune [Engagement 97]

Osmoderme



Contrôle DREAL



Ces points semblent avoir été corrigés mais en attente de justifications

plantations insuffisantes



Gestion sur les arbres évités non réalisée



EE nécessitent plus de précisions ou compléments

Cours d'eau [Engagement 87]

Renaturation des berges des cours d'eau dont la ripisylve doit être « remise en état »



Les plantations ont été effectuées mais une « remise en état » nécessite une cicatrisation sur plusieurs années

Faune [Engagement 112]

- Suivis des andains et des buses étroites
- Acquisition et la plantation de luzerne sur 100 m² aux entrées des ouvrages



Absence de justification de la réalisation

Faune : Transparence faunistique de l'infrastructure [Engagement 89]

Tous les ouvrages agricoles doivent bénéficier d'un aménagement de 0,25 h des abords



Manque d'informations sur ce point

5



A Réaliser
[non conforme]

Faune [Engagement 90]

Grittwald : 2 passages forestiers assureront la transparence écologique pour la faune.



Présence d'ouvrages petite faune mais passages forestier non fonctionnel pour la faune



Assainissement - Dispositif adapté à la sensibilité [Engagement 12 et 26]

Dispositif associant :

Réseau imperméable

Système de traitement des eaux

Dispositif de retenue des véhicules dans les zones sensibles



Ok



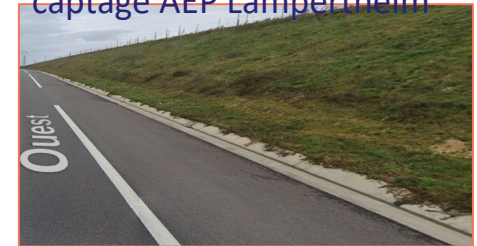
Ok



Ok
Sauf



dans les zones de déblai ->
captage AEP Lampertheim

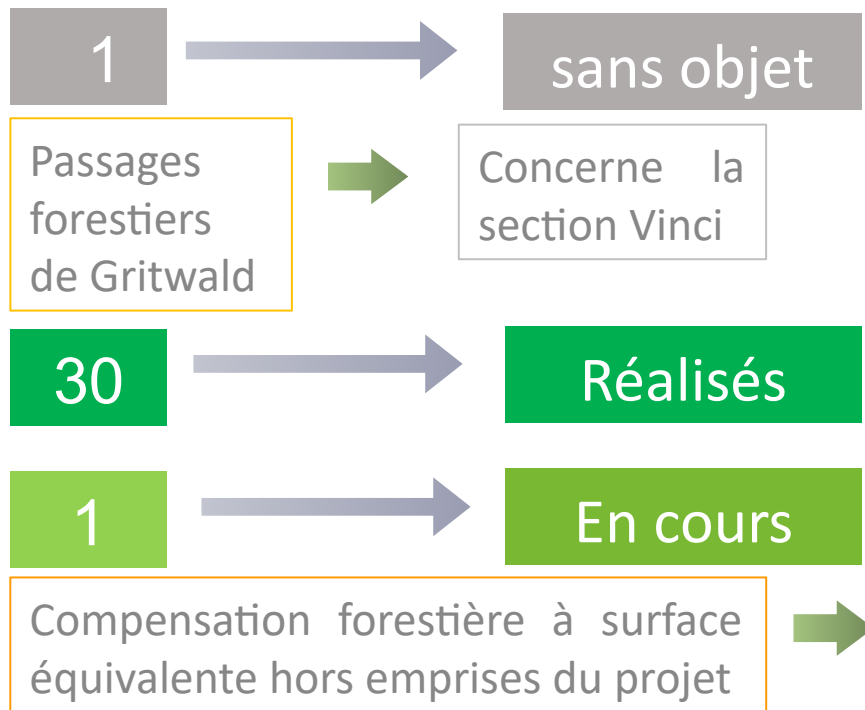


Faune : Position des clôtures [Engagement 94 et 114]

Clôtures au plus proche de la chaussée



SANEF



Mesure MC4 étendue à 17,9ha prise en compte dans l'AFAF en cours de réalisation



Merci de votre attention

3. Analyse des services de l'État – Engagements de l'Etat

Bilan global

- Pour SANEF tous les engagements sont réalisés à l'exception de 2 (4,5%) qui concernent la finalisation des plantations
- Pour ARCOS , 10 engagements (8 %) restent à finaliser dont les sujets sont :
 - les aménagements fonciers qui ne sont pas terminés
 - Les plantations
 - les différents bilans à produire
 - le 1 % paysage
 - les points soulevés par le CEREMA

Merci de votre attention